



## **L'accord Ségur pour tous, Signé et agréé, il doit désormais être Appliqué à APF France handicap sans délai ni conditions**

L'accord du 4 juin, négocié et signé par la CGT, a été agréé le 26 juin. Le 29 juin, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a publié les nouvelles dotations pour les ARS.

***C'est grâce à la détermination et à la mobilisation de toute la CGT que l'accord permettant le Ségur pour tous existe.***

Pour permettre aux salariés d'en bénéficier, nous mettrons tout notre poids pour que les différents financeurs et employeurs tiennent leurs engagements. Cet accord n'est pas né uniquement du dialogue, mais bien de nos mobilisations et de nos manifestations.

La CGT a arraché le SÉGUR pour tous au terme de 2 années de bataille acharnée.

Rappelons les faits : en 2023, les employeurs ont proposé une mesure de « garantie Ségur » que la CGT a dénoncée. Présentant le Ségur comme une prime bas salaire, cette dernière diminuerait avec l'ancienneté et avec l'augmentation du SMIC.

Face à son opposition et malgré son argumentaire, la CGT a subi une violente campagne de calomnie par la majorité des employeurs, des représentants du gouvernement et une organisation syndicale représentative. La CGT a tenu bon !

Après l'échec du passage en force des employeurs pour obtenir l'agrément de leur projet unilatéral et après la mobilisation des salariés du 4 avril, nous avons pu constater un changement de comportement.

**C'est bien le Ségur pour tous, avec une rétroactivité dès janvier 2024, que la CGT a signé.**

**Nous ne pouvons entendre que notre employeur au travers du syndicat employeur AXESS n'a pas lors de la signature de l'accord sécurisé la présence des fonds des deux tarificateurs que sont l'état au travers des ARS et les conseils départementaux.**

**Nous exigeons une application immédiate de cet accord à APF France handicap. Le conditionnel utilisé par l'employeur dans sa communication du mois de juillet était déjà intolérable, mais que dire du dernier courrier annonçant la non-rétroactivité ? Nous le trouvons totalement indécent !! Aussi, nous déplorons l'exclusion des salariés des territoires et du siège de cet accord !**

Par sa signature, la CGT s'engage également à entrer dans une négociation pour une convention unique étendue de haut niveau pour l'ensemble des salariés du secteur. Ne soyons pas dupes : la lutte continuera, et même s'amplifiera. Le projet des employeurs est radicalement différent des orientations de la CGT !

### **La CGT revendique :**

- La construction d'une convention avec des salaires en fonction des qualifications, du diplôme et de l'ancienneté.
- Un minimum conventionnel de haut niveau en début de carrière afin de stopper ce rattrapage systématique du SMIC.

La CGT refuse toutes formes de salaires au mérite, de critères classants visant à l'individualisation des salaires, nous rendant dépendants de critères subjectifs.

Cette négociation d'une convention unique de haut niveau ne pourra se faire dans un temps contraint.

C'est pourquoi la CGT exige que les négociations reprennent dans la convention 51 afin de maintenir un dialogue social effectif entre organisations syndicales et patronales dans l'intérêt des salariés et des usagers.

**Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?**

**la  
cgt**

**Pour toutes questions sur vos droits ou la situation**

**Contactez la CGT / Syndiquez vous**

**Contact : Fabrice VERDELET [dsc.cgt.apf@gmail.com](mailto:dsc.cgt.apf@gmail.com) ☎ 07 83 32 49 33**

** [www.cgtapf.com](http://www.cgtapf.com)  <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>**